Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260605-DCM_2026_33-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 juin 2026, à 18h00, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, M. HASCOET Ronan.

Absent et excusé : M. Maurice JACQ, Mme. Emilie ARZUL, Mme. Fanny CELTON, M. Clément LE PAGE

Procurations : Monsieur Maurice JACQ donne pouvoir à Gwendal MOLAC, Madame Emilie ARZUL donne pouvoir à Laurence LE BERRE, Madame Fanny CELTON donne pouvoir à Audrey CHABERT, Monsieur Clément LE PAGE donne pouvoir à Monsieur André RANNOU

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy LE VISAGE

DCM 2026-33 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPLLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle communale de Cast, le 5 juin 2026 à 18h00.

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

VU l'arrêté préfectoral du 13 MAI 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026 ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Danielle CARIOU, Monsieur Ronan HASCOET, Madame Isabelle LARVOL, Madame Audrey CHABERT.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées : 1

. Composition de la liste :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260605-DCM_2026_33-DE

La liste est composée par Monsieur CONTANT Alexandre, Madame LARVOL Isabelle, Monsieur MOLAC Gwendal, Madame HASCOËT Yvanne, Monsieur Florian CARIOU, Madame Danielle CARIOU, Monsieur Pascal CARIOU, Madame MANACH Hélène ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste CONTANT : 19 voix

Ainsi 8 sièges ont été attribués à la liste : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste CONTANT : 8 sièges

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU